

## AVIS DE COURSE

### Coupe de l'Equinoxe – Grade : 5B OSIRIS - IRC

Les 08-09 septembre 2018 - DUNKERQUE  
Autorité Organisatrice : **Yacht Club de la Mer du Nord**

Cette année le YCMN a décidé de conduire la flotte de la coupe de l'Equinoxe à Nieuport et proposer une régates en deux manches Dunkerque-Nieuport et Nieuport-Nieuport. Chacune des manches fera l'objet d'un classement spécifique et d'une remise des prix au KYCN. Les résultats de la première manche des bateaux munis d'un certificat de jauge valide seront remontés à la FFV.

Ce programme est susceptible d'être modifié pour être adapté aux conditions météo rencontrées à la date de l'événement.

*La mention [DP] dans une règle des AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.
- 1.2 les prescriptions nationales (FFVoile) traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE (DP)

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Si cette règle est enfreinte, la Reglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régates est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A,B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5ème** catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les concurrents résident en France (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :  
Leur licence FFVoile valide accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.  
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :  
- un justificatif (licence de compétition) de leur appartenance à une MNA membre de WORLD SAILING.  
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un 1,5 million €.

Inscription via le site de l'événement sur [www.voilefco.com](http://www.voilefco.com)

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les équipages participant au repas de samedi soir sont de 15 € par personnes.

Règlement en espèce ou par chèque à la capitainerie YCMN ou par virement bancaire au YCMN :

IBAN FR76 3002 7170 2000 0118 0660 186 mentionner : « Equinoxe » et le nombre de personnes

## Coupe de l'Equinoxe

### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
**Samedi 08/09/2018 au YCMN 09H30 à 11H50 suivi du briefing**  
**Dimanche 09/09/2018 au KYCN 08H00 à 08H50 suivi du briefing**
- 5.2 Jours de course :  
**Samedi 08/09/2018 – Heure du premier signal d'avertissement : 13H55.**  
**Dimanche 09/09/2018 – Heure du premier signal d'avertissement : 09H55.**

Samedi 08 septembre : 18H00 - Apéritif et repas au KYCN  
Dimanche 09 septembre : 13H30 – Remise des prix et barbecue au KYCN  
Retour vers le YCMN à partir de 16h.

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions et sur le site [www.voileFCO.com](http://www.voileFCO.com) au plus tard une journée avant l'événement.

### 7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type : côtier ou construits.

### 8. CLASSEMENT

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Les bateaux seront répartis en 2 classes : IRC et OSIRIS.

S'il n'y a pas 10 bateaux dans l'une des classes, les bateaux seront classés dans un classement unique appelé toute série

### 9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Au secrétariat de l'YCMN. Mouillage gratuit six jours avant et six jours après l'événement avec l'accord de la capitainerie.

### 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU (DP)

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

### 11. COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 12. PRIX

Des prix seront distribués comme indiqué sur les instructions de course.

### 13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

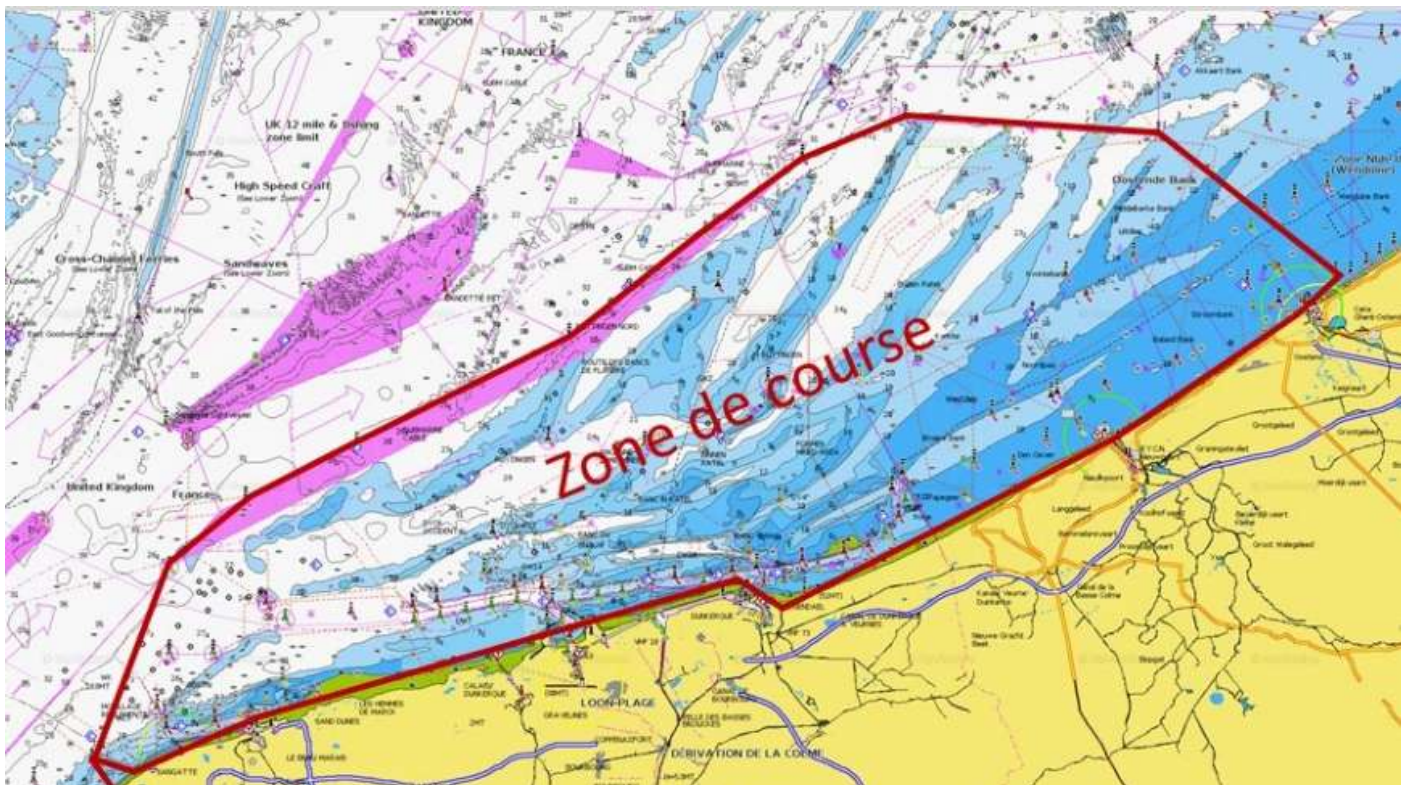
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

la capitainerie du YCMN Tel. +33 (0)3 28 66 79 90 où Jérôme Delecour au 06 33 67 64 85

Actualisation des informations concernant l'événement sur [www.voileFCO.com](http://www.voileFCO.com).



## Zone de course :





## Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2017-2020

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates): The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

## Bulletin d'inscription – 08-09 Septembre 2018

### Coupe de l'Equinoxe

Inscription Régate  Rallye .

Formulaire d'inscription à remplir et envoyer par mail à [secretariat@ycmn.com](mailto:secretariat@ycmn.com) ou par courrier à :

YCMN Quai des Monitors 59140 Dunkerque.

Pour faciliter l'organisation, nous recommandons de vous préinscrire en ligne sur [www.voilefco.com](http://www.voilefco.com).

## 1. LE BATEAU

Nom du bateau \_\_\_\_\_ Modèle \_\_\_\_\_

Port d'attache \_\_\_\_\_ VHF obligatoire : Fixe  Portable

N° de voile \_\_\_\_\_

IRC TCC 2017 \_\_\_\_\_

Osiris Groupe net 2017 \_\_\_\_\_

## 2. LE SKIPPER

Prénom \_\_\_\_\_ NOM \_\_\_\_\_

eMail \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Numéro de Licence \_\_\_\_\_ Club \_\_\_\_\_

Le skipper reconnaît que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de décès ou de blessure ou en cas de dommage à tout bateau ou équipement.

Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement, sur tous supports, les images qui pourraient être faites durant la manifestation.

Le skipper s'engage à respecter les règlements de l'ISAF, de la FFV, de l'Avis de course et des instructions de courses et à être courtois envers ses adversaires, d'autant plus s'ils sont débutants

Signature : \_\_\_\_\_

## 3. L'EQUIPAGE

Nom	Prénom	N° de licence	Sam.	Dim.	Certif. méd. OK (réservé à l'organisation)
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					

Avez-vous des demandes particulière au sujet de cette manifestation ?

---



---



---